

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 5 janvier 2010

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième jour de janvier deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2010-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE
 - 3.1 Session ordinaire du 7 décembre 2009
 - 3.2 Session ajournée 21 décembre 2009
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Liste des comptes à recevoir au 5 janvier 2010
 - 4.3 Remboursement au fonds de roulement
 - 4.4 Délégation de compétence en faveur de la MRC (internet haute vitesse)
 - 4.5 Société recherche sur le cancer
 - 4.6 Service de consultations juridiques dit « Première ligne »
 - 4.7 Adhésion à l'ADMQ
 - 4.8 Programme de formation de l'ADMQ pour 2010
 - 4.9 Tribunal administratif - Bernard Simard
 - 4.10 Emprunt par appel d'offre public
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Embauche Denis Lévesque et Francis Dumont
 - 5.3 Mesures des plans d'urgence
 - 5.4 Financement du service 9-1-1 (CAUREQ)
6. TRANSPORT
 - 6.1 Demande de circulation de VTT
 - 6.2 Correspondance- Transports Canada- Traversier temporaire

- 7 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Correspondance Pierre L'Heureux
 - 7.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
 - 7.3 Bris d'égout sur la rue du Patrimoine
 - 7.4 Correspondance de M. Richard Royer-Ministère des Transports du Québec

- 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
 - 8.2 Reconduction du programme AccèsLogis
 - 8.3 Formation du comité CCU
 - 8.4 Entreprise de récupération en zone résidentielle
 - 8.5 Demande de prolongement d'un permis de démolition
 - 8.6 Commission de protection du territoire agricole
 - Les Construction Michel Inc.
 - Patricia Bérubé
 - Ferme Avicole Guy Daris
 - 8.7 Demande de paiement provisionnel pour l'année 2010 par la MRC
 - 8.8 Adhésion à la Palée 2009-2012

- 9 LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Soumissions boyaux d'arrosage
 - 9.3 Convention de subvention dans le cadre du programme SIMB@

- 10 PARCS ET TERRAINS DE JEUX

- 11 AUTRES DOSSIERS

- 12 INFORMATIONS

- 13 AFFAIRES NOUVELLES

- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-01-02.3-2 Adoption du procès-verbal des séances du 7 et 21 décembre 2009

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux des séances du 7 et 21 décembre 2009 soient adoptés en sa forme et teneur, à l'exception de la page no 415 dont la transcription a été erronée et ne devra pas être tenu compte dans ce procès-verbal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-01-03.4.1 Ratification des déboursés de décembre et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes en annexe soient ratifiés et payés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009 au montant de 64 822.00\$ ainsi que les chèques salaires au montant de 19318.05\$ tels que présentés au montant total de 84 140.05\$.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. /

sec. très. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La secrétaire-trésorière adjointe confirme la disponibilité de crédit nécessaire afin de payer les comptes.

4.2 Liste des comptes à recevoir au 5 janvier 2010

La directrice générale dépose la liste des comptes à recevoir en date du 5 janvier 2010 et informe le conseil des ententes prises avec les contribuables.

2010-01-04.4.3 Remboursement au fonds de roulement

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a emprunté du fonds de roulement pour l'achat du camion Nissan et d'une remorque;

Considérant qu'il reste un solde à payer un montant de 47 961.31\$ au fonds de roulement;

Considérant que le conseil doit conclure une entente de remboursement;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil autorise la directrice générale à effectuer un transfert de compte au montant de 9592.27\$ annuellement durant une période de cinq (5) ans afin de rembourser le fonds de roulement et ce à compter du 1 avril 2010.

2010-01-05.4.4 Délégation de compétence en faveur de la MRC (internet haute vitesse)

Attendu que de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC n'ont pas accès au service internet haute vitesse;

Attendu que la Conférence régionale des Élués du Bas-St-Laurent, à titre de mandataire des 8 Municipalités régionales de comté du Bas-St-Laurent, elles-mêmes agissant pour le compte des municipalités locales de leur territoire respectif, a, en mai 2009, publié un appel d'offres public pour solliciter des propositions en vue d'augmenter la couverture Internet haute vitesse dans la grande région du Bas-St-Laurent;

Attendu que les projets sollicités devaient être admissibles au programme de subvention provincial (« Communautés rurales branchées »);

Attendu que le 21 septembre 2009, Barrett Xplore inc. a répondu à l'appel d'offres;

Attendu que le 13 octobre 2009, la proposition de Barrett Xplore inc. a été retenue par le Comité de sélection chargé d'étudier les propositions;

Attendu qu'il est opportun que les municipalités locales concernées du territoire de la MRC délèguent à celle-ci leurs pouvoirs d'accepter la proposition de Barrett Xplore inc., de négocier la convention de fourniture de service internet haute vitesse à intervenir et d'en assurer le respect pendant toute sa durée, laquelle serait d'un terme initial de 10 ans;

Attendu qu'il est opportun que la MRC et les municipalités participantes de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal*, afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus;

Attendu qu'un projet d'entente de délégation de compétence (le « Projet d'entente de délégation de compétence ») a été soumis aux membres du conseil de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna

- 1) délègue à la MRC de Rivière-du-Loup les compétences requises pour assurer la desserte du service internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées;
- 2) approuve aux fins ci-dessus le Projet d'entente de délégation de compétence soumis aux membres du conseil;
- 3) autorise Madame Ghislaine Daris mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Madeleine Lévesque à signer, pour et au nom de la **municipalité**, l'entente de délégation de compétence avec la MRC de Rivière-du-Loup à l'intérieur du délai 60 jours imparti, et à poser tout geste nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

2010-01-06.4.5 Société recherche sur le cancer

Considérant une demande de commandite venant de la Société de recherche sur le cancer.

Il est proposé par Madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil refuse la dite demande pour cette année.

2010-01-07.4.6 Service de consultations juridiques dit « Première ligne »

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna utilise le service d'avocats pour consultation de divers avis juridiques;

Considérant que le conseil n'aurait pas à payer ces frais à la pièce;

Considérant que la description du service de consultations juridiques dit « Première ligne » inclut :

- l'obtention verbalement de recommandations ou d'opinions juridiques sommaires,
- la validation, la confirmation ou pour compléter des documents préparés par les officiers municipaux,

- l'obtention d'une analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis au cabinet par télécopieur ou par voie électronique ou autrement afin que le cabinet puisse formuler à la Municipalité des commentaires et recommandations

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte que la Municipalité de Cacouna adhère au service première ligne pour l'année 2010 en prenant bien en note le nombre d'appels utilisés pendant cette période afin d'évaluer la pertinence d'un tel service pour une prochaine année.

2010-01-08.4.7 Adhésion à l'ADMO pour 2010

Considérant l'entrée en fonction de la directrice générale;

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant que la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

Considérant de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

Considérant qu'une assurance des frais juridiques et un cautionnement est inclus à l'adhésion;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte de payer l'inscription pour l'année 2010 de Madame Madeleine Lévesque, dir. gén / sec. très., à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 350\$ plus taxes ainsi qu'un montant de 164\$ taxes incluses pour l'option assurance.

2010-01-09.4.8 Programme de formation de l'ADMO pour 2010 et FQM

Considérant que des cours sont disponibles chaque année pour se mettre à jour sur les nouvelles lois en vigueur;

Considérant que 2 séances d'information seront tenues d'ici juin 2010 à Rivière-du-Loup;

Il est proposé par Monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte que la dir. gén./sec. très. assiste aux formations suivantes :

-Les lois municipales- Comment s'y retrouver et réussir les séances du conseil qui sera tenue le 5 mai prochain au coût de 215\$.

-L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général qui sera tenu le 9 juin prochain au coût de 215\$.

Que le conseil accepte que Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Madeleine Lévesque dir. gén. / sec. très. assistent à la formation intitulée « La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général qui sera donnée par la FQM en collaboration avec l'ADMQ au coût de 190.\$ plus taxes pour chaque inscription pour un coût total de 428.93\$

4.9 Tribunal administratif – Bernard Simard

Dépôt au conseil de la décision du tribunal administratif du Québec à la suite du refus de l'évaluateur municipal de modifier les valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière à la suite d'une demande de révision administrative par M. Bernard Simard.

4.10 Emprunt par appel d'offre public

Ce point est reporté à la séance ajournée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Un dépôt du rapport concernant le service incendie est déposé au conseil pour information.

2010-01-10.5.2 Embauche Denis Lévesque et Francis Dumont

Considérant que le service incendie a besoin de 2 pompiers volontaires supplémentaires;

Considérant que 2 personnes sont présentement formées;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Messieurs Denis Lévesque et Francis Dumont soient embauchés par la Municipalité de Cacouna comme pompier volontaire aux mêmes conditions que les pompiers déjà embauchés et qu'un contrat de travail soit préparé pour chacun.

Que Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. très. soient autorisés à signer pour la Municipalité de Cacouna lesdits contrats d'embauche.

5.3 Mesures des plans d'urgence

Madame la mairesse informe le conseil qu'un plan des mesures d'urgence devra se préparer par la municipalité dans un avenir rapproché.

2010-01-11.5.4 Financement du service 9-1-1 (CAUREQ)

Attendu que le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec, ci-après désigné le « CAUREQ », est un organisme à but non lucratif (OBNL), dont les administrateurs sont majoritairement des élus municipaux nommés par ses municipalités membres;

Attendu que le CAUREQ assure actuellement la réponse des appels 9-1-1 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord;

Attendu qu'une nouvelle taxe municipale pour le 9-1-1 est en vigueur depuis le 1er décembre 2009, qu'elle remplace la méthode de tarification antérieure et qu'elle permet une perception auprès de tous les fournisseurs de services téléphoniques;

Attendu que cette taxe municipale permet le financement adéquat des centres d'urgence g-1-1 afin de faire face aux nouvelles technologies, aux nouvelles exigences des fournisseurs de services téléphoniques (téléphonie par fil ou sans-fil, incluant la téléphonie par

Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) et aux nouvelles normes auxquelles les centres d'urgence 9-1-1 seront soumis, et ce, à compter de l'année 2010;

Attendu que cette taxe municipale sert à financer les centres d'urgence 9-1-1 qui ont pour tâche de répondre aux appels des personnes en détresse et de déclencher l'intervention des services d'urgence appropriés (police, pompiers, ambulance, etc.);

Attendu que le gouvernement provincial a respecté son engagement de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique par fil ou sans-fil, incluant la téléphonie par Internet, contribuent désormais au financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu que la nouvelle taxe municipale a été mise en place pour des raisons d'équité et d'amélioration de la qualité du service 9-1-1 au Québec;

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec est l'organisme à but non lucratif désigné pour recevoir le produit de la taxe municipale pour le 9-1-1 et le répartir, selon les règles qu'elle déterminera, entre les municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu que le CAUREQ demande à ses municipalités membres de faire adopter par leur conseil municipal respectif un projet de résolution autorisant l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser directement au CAUREQ les sommes attribuables au financement du service 9-1-1;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la « municipalité » informe l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec que le CAUREQ agira à titre de service centralisé d'appels d'urgence (SCAU);

Que la « municipalité » autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à transférer les sommes attribuables au 9-1-1 qui lui sont dues directement au CAUREQ.

c. c. Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)

TRANSPORT ROUTIER

2010-01-12.6.1 Demande de circulation de VTT

Une demande de monsieur Pierre Allard, vice-président du Club VTT L'Est-Quad nous demande l'autorisation de circuler sur les rues de la Fabrique, Beaulieu et du Couvent pour la tenue de leur activité de bénédiction de VTT qui se tiendra le 17 janvier 2010 à 9 h30.

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte que les VTT circulent sur les rues de la Fabrique, Beaulieu et du Couvent le 17 janvier 2010 afin qu'ils puissent tenir leur activité traditionnelle de bénédiction de VTT.

6.2 Correspondance – Transports Canada-Traversier temporaire

Dépôt d'une correspondance de Transports Canada accusant réception de la résolution portant sur la relocalisation temporaire au port de Gros-Cacouna du service de traversier durant la période de reconstruction du quai de Rivière-du-Loup, prévue de septembre 2010 à juin 2011. Advenant qu'une demande leur parvienne dans le but d'utiliser le port de Gros-Cacouna, ils

seront disposés à discuter avec les intervenants concernés afin de regarder la possibilité d'installer un débarcadère temporaire pour la période susmentionnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Correspondance Pierre L'Heureux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Accusé réception d'un chèque au montant de 7144.71\$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

2010-01-13 Bris d'égout sur la rue du Patrimoine

Madame Ghislaine Daris, mairesse informe le conseil du bris d'égout sur la rue du Patrimoine.

Considérant que les égouts sont obstrués sur la rue du Patrimoine;

Considérant que des propriétaires ont eu des refoulements d'égout dans leur sous-sol;

Considérant qu'il fût urgent de remédier à la situation;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise les travaux nécessaires afin de réparer cette conduite dans les meilleurs délais.

Que notre compagnie d'assurances en soit avisée.

13. AFFAIRES NOUVELLES

M. Rémi Beaulieu informe le conseil du suivi du dossier des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine Ouest.

Mme Ghislaine Daris, mairesse informe le conseil de l'arrivée du premier bateau qui s'est fait en date de ce jour.

M. Carol Jean informe le conseil du détail de l'entente avec madame Madeleine Rivard concernant la résidence pour personnes âgées. Les exigences étant plus élevées que prévues, il fait un appel à toute la population afin de trouver un autre terrain pour la construction de la dite résidence.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2010-01-14 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'advenant 21 h et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, que l'assemblée soit ajournée
au 13 janvier 19 h 30..

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
